

- *VERSION à entériner*

MERCREDI 14 JANVIER 2015

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 14 janvier 2015 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Pierre Auclair
Harold Linton

Marie-Ève Dardel

SONT ABSENT : Yan Montpetit, Wayne Conklin et Nicole Blondin

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2014 — séance régulière
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2014 — séance extraordinaire (1)
 - 3.3. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2014 — séance extraordinaire (2)
4. Période de questions.
5. Affaire en cours.
 - 5.1. Pour confirmer la fin de la période probatoire de l'inspectrice en environnement et en bâtiment et confirmer son adhésion à l'assurance collective.
 - 5.2. Pour le renouvellement de l'entente intermunicipale de nivelage et de reprofilage du chemin Maskinongé avec la municipalité de Harrington.
 - 5.3. Pour le renouvellement de l'abonnement au service Internet de Québec Municipal.
 - 5.4. Pour le renouvellement l'adhésion de la municipalité à l'UMQ.
 - 5.5. Pour renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ.
 - 5.6. Pour le paiement des frais reliés au registre des véhicules du Québec.
 - 5.7. Pour le renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité.
 - 5.8. Pour renouveler l'adhésion à la Chambre du Lac-Brome.
 - 5.9. Pour payer la facture de PG solutions reliées au contrat d'entretien et de soutien des applications.
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de décembre.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en janvier.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de décembre.
 - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de décembre
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de décembre 2014.
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles

- 9.1. Pour adhérer à la démarche de consultation publique en loisir proposé par Loisir & Sport Outaouais et la Corporation des loisirs de Papineau.
- 9.2. Pour appuyer la démarche de la COOP de solidarité de Boileau dans le cadre du pacte rural.
- 9.3. Pour un mandat à l'auditeur afin d'effectuer le rapport sur la reddition de compte du PAERL pour 2014.
- 9.4. Pour le rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour 2014.
- 9.5. Pour payer les honoraires professionnels pour les travaux de cadastre du chemin Maskinongé à MPMAG inc.
- 9.6. Pour rejoindre le regroupement de l'UMQ pour l'achat d'abat poussières.
- 9.7. Pour un don à la COOP de santé du Nord
- 9.8. Pour un don à la résidence pour soins palliatifs le Monarque
- 9.9. Pour un don à la fondation médicale des pays d'en hauts
- 9.10. Pour un don à la banque alimentaire de la Petite-Nation
- 9.11. Pour mandater et autoriser le directeur général de la Municipalité a signé les documents dans le cadre du déplacement de hauban pour Hydro-Québec.
- 9.12. Pour une augmentation salariale à M. Jean-Marc Chevalier.
- 9.13. Pour payer la contribution municipale à l'association du Lac-au-Loup pour le bilan de santé.
- 9.14. Pour un mandat d'assistance à la compilation du budget 2015.
- 9.15. Pour l'adhésion annuelle à la fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2015.
10. Période de questions.
11. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

15-01-001

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-01-002

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2014 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 10 décembre 2014, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-003 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2014 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1)

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 19 décembre 2014, séance extraordinaire (adoption du budget 2015) l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire (adoption du budget 2015) du 19 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-004 3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2014 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2)

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 19 décembre 2014, séance extraordinaire (adoption du règlement sur les taxes et tarifs) l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire (adoption du règlement sur les taxes et tarifs 2015) du 19 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents.

5. AFFAIRES EN COURS

15-01-005 5.1. POUR CONFIRMER LA FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE L'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT ET CONFIRMER SON ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE.

ATTENDU que Madame Amélie Vaillancourt Lacas est en poste à titre d'inspectrice en environnement et en bâtiment depuis le 19 juin 2014;

ATTENDU qu'une période probatoire de six (6) mois avait été convenue pour apprécier les aptitudes et l'adaptabilité de la nouvelle inspectrice dans ses fonctions;

ATTENDU que la période probatoire a été effectuée à la satisfaction de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Madame Amélie Vaillancourt Lacas soit confirmée dans ses fonctions à titre d'inspectrice en environnement et en bâtiment.

ET QU' :

À titre d'employé permanent de la Municipalité, que Madame Vaillancourt Lacas puisse adhérer à l'assurance collective et pour laquelle, la Municipalité déboursa 193 \$ par mois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-006 5.2. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE NIVELAGE ET DE REPROFILAGE DU CHEMIN MASKINONGÉ AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON.

ATTENDU que l'entente de service intermunicipale pour le nivelage du chemin Maskinongé avec la municipalité d'Harrington est venue à échéance à l'automne 2014;

ATTENDU que les parties sont d'accord pour renouveler l'entente pour une année supplémentaire, et ce, en appliquant une augmentation de 2,4 % selon l'IPC d'octobre aux tarifs en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate M le Maire Henri Gariépy et le directeur général, Monsieur Mathieu Dessureault afin de parapher l'entente de renouvellement pour le nivelage et le reprofilage du chemin Maskinongé avec la municipalité de Harrington.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-007 5.3. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU SERVICE INTERNET DE QUÉBEC MUNICIPAL.

ATTENDU que l'adhésion annuelle au service Internet de Québec Municipal a pris fin le 31 décembre 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton

et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour une année supplémentaire pour un montant de 140 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-008 5.4 POUR LE RENOUELEMENT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'UMQ.

ATTENDU que l'abonnement à l'Union des Municipalités du Québec a pris fin le 31 décembre 2014;

ATTENDU que l'adhésion à l'UMQ permet à la Municipalité d'avoir accès à plusieurs services professionnels et permet par la force de ses achats regroupés, de générer des économies importantes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau renouvelle son adhésion à l'UMQ pour 2015 pour le montant de 96 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-009 5.5. POUR RENOUELER L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ADMQ.

ATTENDU que l'adhésion annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec du directeur général de la Municipalité venait à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU que l'ADMQ offre une plateforme privilégiée de réseautage, de formation, de services professionnels et de soutien aux membres;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de Monsieur Mathieu Dessureault à l'ADMQ pour l'année 2015, de même que l'assurance qui est associée, pour le prix de 673 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-010 5.6. POUR LE PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS AU REGISTRE DES VÉHICULES DU QUÉBEC.

ATTENDU que la Municipalité doit enregistrer ses véhicules lourds auprès du registre des véhicules du Québec pour 2015;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité procède à la mise à jour du registre des véhicules pour le montant de 136 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-011 5.7. POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU que Boileau doit confirmer le renouvellement de son contrat d'assurance pour 2015;

ATTENDU que le Groupe Ultima a fait parvenir le contrat, ses avenants de même que la facture pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau renouvelle son contrat d'assurance pour 2015 et défraie le montant de 16 227 \$ pour le paiement de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-012 5.8. POUR RENOUELER L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DU LAC-BROME.

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour que la Municipalité puisse faire bénéficier du régime d'assurance collective à ses employés, que soit renouvelée l'adhésion à la chambre de commerce du Lac-Brome en 2015;

POUR CE MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède au renouvellement de son adhésion auprès de la chambre de commerce du Lac-Brome au prix de 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-013 5.9. POUR PAYER LA FACTURE DE PG SOLUTIONS RELIÉES AU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS.

ATTENDU que PG solutions a fait parvenir à la Municipalité une facture pour le contrat d'entretien et de soutiens de ses applications pour 2015 et que celle-ci est due pour le 31 janvier 2015;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton

et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au paiement de 3 590 \$ plus les taxes auprès de PG solutions pour le contrat d'entretien et de soutien pour 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de décembre 2014, des dépôts ont été effectués pour un montant de 12 327.91 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2015 d'une valeur de 2 232.35 \$

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN JANVIER

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de janvier 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DÉCEMBRE 2014

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de décembre 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de décembre 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

15-01-014 7. FINANCES

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de décembre 2014 d'une somme de 77 354.49 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois

9. AFFAIRES NOUVELLES

15-01-015 **9.1** **POUR ADHÉRER À LA DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE EN LOISIR PROPOSÉ PAR LOISIR & SPORT OUTAOUAIS ET LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU.**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire entamer une réflexion sur un regroupement possible des organismes de loisirs des municipalités du Nord de la MRC de Papineau;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité adhère à la démarche de consultation publique en loisir proposé par Loisir Sport Outaouais et la Corporation des loisirs de Papineau.

ET QUE :

La municipalité mandate Madame la conseillère Marie-Ève Dardel afin de faire partie du comité de travail mis en place pour l'organisation de la consultation publique en loisir qui aura lieu au printemps 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-016 **9.2** **POUR APPUYER LA DÉMARCHE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ DE BOILEAU DANS LE CADRE DU PACTE RURAL.**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Boileau est dans une position financière précaire;

ATTENDU que la Coopérative est le seul service de proximité dans la municipalité;

ATTENDU les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il faille maintenir ce service dans la municipalité de Boileau;

ATTENDU la politique nationale de la ruralité 2014-2019 « La municipalité au cœur de son développement »;

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau appuie la demande de financement de la Coopérative de solidarité de Boileau dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2019

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-017 **9.3** **POUR UN MANDAT À L'AUDITEUR AFIN D'EFFECTUER LE RAPPORT SUR LA REDDITION DE COMPTE DU PAERL POUR 2014.**

ATTENDU qu'une reddition de compte doit être préparée par la municipalité relative à la subvention de 203 006 \$ reçue du ministère des Transports pour l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur cette reddition de compte;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit et afin d'émettre un rapport relatif à la reddition de compte au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-018 **9.4** **POUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2014.**

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-019 **9.5** **POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE CADASTRE DU CHEMIN MASKINONGÉ À MPMAG INC.)**

ATTENDU que la Municipalité a mandaté la firme d'arpentage Murray-Maltais et associés dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin Maskinongé;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède au paiement de 1 489.73 \$ auprès de MPMAG INC. pour les travaux de cadastre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

**15-01-020 9.6 POUR REJOINDRE LE REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR L'ACHAT D'ABAT
POUSSIÈRES POUR 2015.**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'abat-poussière liquide;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité;

QUE :

la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE :

si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE :

pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE :

la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

ET QU'UN :

exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-021

9.7 POUR UN DON À LA COOP DE SANTÉ DU NORD

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Boileau trouve important de soutenir le projet de Coopérative de santé du Nord et ce dans le but d'offrir aux citoyens de Boileau des services de santé de qualité et de rendre des services plus accessibles au Nord de la Petite-Nation;

ATTENDU que la COOP est dans une période de démarrage cruciale et qu'elle est actuellement en période de financement

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau fasse parvenir un don de 1000 \$ à la COOP de santé du Nord en guise de contribution au projet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-022

9.8 POUR UN DON À LA RÉSIDENCE POUR SOINS PALLIATIFS LE MONARQUE

ATTENDU que la résidence de soins palliatifs Le Monarque a fait parvenir une demande d'aide financière à la Municipalité;

ATTENDU le Conseil croit en la mission de la résidence et considère comme primordial les services qu'elle offre aux résidents de la région;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à un don de 200 \$ à la maison de soins palliatifs le Monarque.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-023 9.9 POUR UN DON À LA FONDATION MÉDICALE DES PAYS D'EN HAUT

ATTENDU que le Conseil de Boileau a reçu une demande d'aide financière de la part de la fondation médicale des Pays d'en haut;

ATTENDU que plusieurs citoyens sont desservis par l'hôpital de Ste-Agathe;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à un don de l'ordre de 50 \$ à la fondation médicale des Pays d'en Haut.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-024 9.10 POUR UN DON À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Boileau a été sensibilisé aux besoins criants des familles qui font appel à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation;

ATTENDU que cet organisme a fait une demande de subvention à la Municipalité et que le Conseil croit important de les appuyer dans leur mission;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la Municipalité fasse parvenir un don de 100 \$ À LA Banque alimentaire de la Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-025 9.11 POUR MANDATER ET AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ A SIGNÉ LES DOCUMENTS DANS LE CADRE DU DÉPLACEMENT DE HAUBAN POUR HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a entamé des démarches auprès d'Hydro-Québec dans le but de procéder au déplacement d'un hauban sur le chemin Maskinongé dans le secteur du Lac-Papineau;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau, par le biais de la présente résolution, mandate et autorise son directeur général, Monsieur Mathieu Dessureault, afin de signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la démarche de déplacement d'hauban auprès d'Hydro-Québec .

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-026 9.12 POUR UNE AUGMENTATION SALARIALE À M. JEAN-MARC CHEVALIER.

ATTENDU que M. Jean-Marc Chevalier agit désormais à titre de responsable de la cueillette des matières recyclables et résiduelles;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité octroie désormais une augmentation de 2.04 \$ de l'heure à Monsieur Jean-Marc Chevalier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-027 9.13. POUR PAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION DU LAC-AU-LOUP POUR LE BILAN DE SANTÉ.

ATTENDU que l'association du Lac-au-Loup a présenté à la Municipalité un bilan de santé conforme du Lac-au-Loup effectué par la firme Enviro-Services;

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée à défrayer le 1/3 de la facture pour l'expertise, et ce, pour un montant ne pouvant excéder 1000 \$ conformément à la résolution # 14-10-173;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau fasse parvenir un chèque de 1 000 \$ à l'Association du Lac-au-Loup en guise de participation financière pour faire un diagnostic et le bilan de la santé du Lac.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-028 9.14. POUR UN MANDAT D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION DU BUDGET 2015 AU MAMOT.

ATTENDU qu'une assistance à la transmission du budget 2015 sera nécessaire selon les exigences du MAMOT ;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton

et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité mandate l'entreprise comptable Charlebois et Gratton C.P.A. pour cette tâche en fonction du tarif horaire convenu de 135 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-01-029 9.15 POUR L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR 2015.

ATTENDU que l'inscription annuelle de la Municipalité de Boileau à la FQM vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU que le Conseil de Boileau juge important de bénéficier de la représentation politique et d'avoir accès à plusieurs services professionnels qu'offre la FQM;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau fasse parvenir sa contribution annuelle au montant de 668.60 plus taxes pour faire office du renouvellement de son adhésion pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

15-01-030 11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20h30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 9 janvier 2015, tenue de 9 h à 12 h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Yan Montpetit Marie-Ève Dardel
Pierre Auclair Harold Linton

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.